

Pour un paritarisme concret

La politique a besoin, pour retenir l'attention des citoyens-spectateurs, de mise en scène et d'action au sens théâtral du terme. Les représentations ordinaires jouées dans l'enceinte du Parlement, conçu comme un théâtre, n'épuisent pas le répertoire. Il faut jouer aussi avec d'autres acteurs, dans d'autres décors; la place fédérale par exemple permet de réunir des milliers de figurants.

Le taux d'intérêt minimal des fonds de pension a été l'occasion d'un acte réussi de théâtralisation. A l'origine, un couac du Conseil fédéral. Pris de peur devant la baisse boursière des titres des assurances et des banques, il décide d'envoyer un signe au marché. Il annonce sa «prédécision» (c'est quoi une prédécision?) de baisser à 3% l'intérêt minimal à verser aux fonds de pension. La réaction des syndicats fut forte comme un coup de timbale: communiqué amplifiant la nouvelle jusqu'à la déformation comme si le taux nouveau allait être appliqué toute une vie de travailleur durant, utilisation du choc des mots (*Rentenklaus*), manifestation de masse (12 000 participants), demande d'une session extraordinaire des Chambres.

Si la mise en scène politique a été réussie, quel est le résultat? Le taux sera de 3,25% et non de 3%. Un quart de pour-cent sur des dizaines de milliards représente des millions. Le gain est appréciable d'autant plus que l'inflation est faible. Le Conseil fédéral s'exprime ainsi: l'adaptation du taux aura lieu tous les deux ans, donc à la hausse, dès que les indices le justifieront. Le premier réexamen du taux de l'intérêt minimal aura lieu en 2003 déjà. Avant la décision de larges consultations auront lieu (commission fédérale de la prévoyance professionnelle, commission de la sécurité sociale des deux Chambres, partenaires sociaux). Quant à la transparence exigée des

assureurs-vie elle fera l'objet d'un rapport de l'Office fédéral des assurances privées. Voilà pour l'acquis.

Ce qui n'a pas été obtenu, mais qui ne pouvait pas l'être du premier coup, c'est que les assureurs-vie soient soumis à des règles comptables qui permettent d'identifier leur gestion des fonds du second pilier, afin que cette épargne ne soit pas considérée par eux comme une somme mise à leur libre disposition à la seule condition qu'ils versent l'intérêt minimal prescrit. Reste enfin toute l'organisation de la gestion paritaire, certes prescrite par la loi, mais le plus souvent fictive parce que la formation du personnel participant aux conseils de fondation est une tâche au-dessus des forces des syndicats. Les associations du personnel devraient recevoir, par la loi, les moyens d'exercer avec compétence leurs droits. Cette sorte de formation continue serait fort peu coûteuse au regard des sommes en jeu. Sans cet apport il y aura toujours disparité, et non pas parité, entre les milieux de l'économie professionnellement formés à ces enjeux et disposant de financements généreux d'une part, et d'autre part, le personnel pour qui c'est un domaine nouveau et qui ne dispose pas de ressources pour s'organiser et se former.

Le paritarisme n'est pas spontané. Il doit être doté des moyens de son fonctionnement. A défaut il demeure formel. En arrière-plan de la mise en scène théâtrale est nécessaire tout un travail de mise au point, de préparation, de coulisse. C'est l'envers positif du décor. Malheureusement les partenaires sociaux n'ont pas les moyens d'assurer cet encadrement. Il serait fâcheux que les syndicats soient ainsi réduits à fonctionner uniquement aux coups de théâtre, ou coups de gueule, à défaut d'un paritarisme concret. AG

Sommaire

Banque Cantonale Vaudoise: Quelques questions avant d'engager 1250 millions (p. 2/3/5)

Assurances sociales: Pour un financement plus juste et durable (p. 4)

Nouveaux médias: Le fabuleux destin d'Internet (p. 5)

Université: Comparaisons boiteuses (p. 6)

Session des jeunes: L'apprentissage de la politique (p. 7)

Vocabulaire politique: Un direct du gauche (p. 8)

Quelques questions avant

Le Conseil d'Etat presse le Grand Conseil de relever le plafond des emprunts pour injecter 1250 millions dans la Banque Cantonale Vaudoise. Les députés doivent cependant exiger préalablement des informations claires et précises.

Avant même leur entrée en fonction, les nouveaux dirigeants de la BCV ont étudié minutieusement tous les éléments de l'actif du bilan. La situation est calamiteuse, puisque l'analyse a montré que la couverture des risques était largement insuffisante. Le travail impressionnant accompli depuis quelques semaines par une centaine de collaborateurs de la banque, sous la houlette d'Olivier Steimer et

Alexandre Zeller, ne doit cependant pas faire perdre tout sens critique. L'Etat de Vaud ne devrait pas décider précipitamment, sur la seule base de la confiance, d'injecter un montant aussi astronomique que 1,25 milliard dans la BCV.

On rappellera ici que l'Etat avait déjà investi 255 millions en 1999. Or il apparaît, rétrospectivement, que cet argent frais aura servi à masquer les pertes, et non à favoriser une expansion ul-

térieure, comme on l'avait soutenu à l'époque. On se souvient également des 600 millions de recapitalisation de juillet 2002, assortis de la promesse «que ce serait la dernière fois». En comptant les 255 millions injectés en plus par des privés (toujours en 1999), on s'aperçoit que la BCV a absorbé 2,4 milliards en quatre ans. Malgré la perfusion, l'ordre de grandeur du désastre atteint désormais celui de la Banque Cantonale de Genève.

A ceux qui invoquent l'urgence de relever formellement le plafond des emprunts, pour étouffer le débat, on rétorquera qu'en votant la résolution du libéral Philippe Leuba, le jour même de l'annonce des nouvelles pertes, le Grand Conseil a clairement réitéré l'engagement de l'Etat en faveur de la BCV.

Poser les chiffres sur la table

Il y a un intérêt public légitime à connaître le détail des besoins en fonds propres et les critères d'évaluation des risques et de détermination des provisions. Il s'agit de vérifier l'adéquation du montant, mais aussi de forcer la banque à livrer des informations qui permettront d'apprécier son action future et de situer les responsabilités pour le cas fâcheux

où la présente demande de recapitalisation ne serait en fin de compte pas la dernière.

Socialisation des pertes, privatisation des bénéfices

Il paraît difficilement concevable que l'Etat s'endette à hauteur de 1,25 milliard pour recapitaliser la BCV et que cette dernière distribue dès 2003 un dividende sur des actions dont 32% sont en mains privées. Une telle situation reviendrait à privatiser les bénéfices après une vaste opération de socialisation des pertes. D'une part celles des nombreux débiteurs qui n'ont pas remboursé leurs emprunts, et d'autre part celles résultant des dividendes versés aux actionnaires alors que la banque était déjà exsangue.

Pour la crédibilité des institutions, pour la défense des contribuables et pour éviter une prime à l'irresponsabilité en affaires, il faut que le bénéfice futur de la BCV serve d'abord à racheter progressivement tous les bons de participation à leur valeur d'émission.

D'une part cette exigence peut sembler sévère pour les actionnaires privés. Mais c'est la deuxième fois que l'Etat sauve généreusement leur mise. D'autre part elle peut sembler irréaliste pour un établissement qui devra

Atteinte au crédit d'une banque

«Compte tenu de ce qui précède, nous devons attirer votre attention sur le fait qu'outre les dispositions ordinaires du Code pénal, l'atteinte au crédit d'une banque est spécifiquement sanctionnée par la législation bancaire».

C'est par cette menace et cette intimidation que la direction de la Banque cantonale vaudoise répondait en février 2002 (cf. *DP* n° 1505) à une analyse de ses bilans 1998-2000, conduite par Roger Nordmann, publiée par *DP* et répercutée par la presse régionale.

Rappelons les données! Durant ces trois années qui furent pour les banques extrêmement favorables, la BCV a dû dissoudre 224 millions de ses réserves générales pour les affecter à des provisions de crédits à risques. Malgré ce signe de mauvaise santé, une politique de dividende généreuse et une politique salariale expansive (31%) furent menées, distribuant notamment de savoureux bonus aux cadres et à la direction générale.

On connaît la suite. Recapitalisation par l'Etat seul pour 600 millions, avant que le double (1,25 mia) soit requis. La question aujourd'hui est posée de savoir si les actionnaires, et le premier d'entre eux l'Etat, ont été égarés par inconscience, par négligence ou sciemment. Est-ce que ceux qui pratiquaient cette politique de prestige et de fuite en avant se trompaient ou trompaient? Comme la BCV l'écrivait à *DP* «l'atteinte au crédit d'une banque est spécifiquement sanctionnée». *ag*

d'engager 1250 millions

Ils devraient également formuler des conditions intransigeantes pour défendre les intérêts des contribuables et pour prévenir de nouvelles dérives. Une enquête pénale serait le meilleur moyen de rendre sa crédibilité à la banque.

déjà honorer le dividende privilégié de 3,5% sur ces mêmes bons. On ne peut cependant exclure un retour à meilleure fortune: si finalement, en liquidant ses dossiers à risque, la BCV parvient, malgré tout, à récupérer certains montants, elle n'aura pas besoin de toutes les provisions constituées. Or la dissolution des provisions inutilisées générera des recettes extraordinaires, lesquelles constitueront une sorte de «bénéfice de liquidation». Ce dernier pourrait tout à fait servir à racheter les bons de participation. Si d'aventure le tourbillon actuel amène à surestimer les provisions nécessaires, l'exigence de rachat des bons de participation permettra, au moins, de récupérer la mise.

Eviter une overdose de fonds propres

Pour pouvoir à l'avenir identifier clairement ce «bénéfice de liquidation» et aussi évaluer les performances de la «nouvelle» BCV, il faut tenir une comptabilité séparée et particulièrement transparente des opérations d'assainissement. A cet effet, il y aurait lieu de regrouper tous les actifs faisant l'objet d'une provision importante dans une filiale d'assainissement qui resterait à 100% en mains de la BCV. L'évolution des comptes de cette

société permettrait de mesurer les progrès du rétablissement de la situation; son Conseil d'administration devrait également inclure des personnes indépendantes de la banque.

Quelle ligne de conduite pour la BCV?

Les exigences de transparence et de remboursement de bons de participation permettront d'éviter que la banque ne se retrouve progressivement avec un matelas de fonds propres trop épais. Ainsi, elle ne pourrait pas absorber en toute discrétion d'importantes pertes futures, ce qui devrait inciter à une gestion très prudente. Après ce que nous avons vécu ces dernières années, c'est une précaution élémentaire. Car les nouveaux dirigeants pourraient être tentés de forcer le trait pour disposer d'une plus grande latitude.

Dans le même ordre d'idées, il n'est pas envisageable de remettre de l'argent dans la BCV sans s'assurer, de manière précise et claire, qu'elle ne se fourvoie plus dans des activités étrangères à sa mission légale. Par exemple, en investissant plusieurs milliards en Grèce, en Russie et en Turquie. Pour éviter tout malentendu entre l'Etat et la BCV, le champ d'activités et la politique de la banque devront faire l'ob-

jet d'une convention plus précise que la loi.

L'intérêt d'une enquête pénale

Enfin, *last but not least*, il faut s'assurer que toute la lumière soit faite sur les errements du passé. A cet

égard, seule une enquête pénale permet un accès complet aux pièces. Il s'agit là d'un passage obligé pour le rétablissement de la crédibilité de l'établissement, comme d'ailleurs du monde politique, dans cette affaire peu glorieuse. *rn*

Si le peuple avait approuvé la privatisation partielle

Avant la votation de septembre 2002, le Conseil d'Etat avait cherché sans succès un acheteur pour 16 % du capital de la BCV. Ses recherches n'auraient probablement guère été plus fructueuses après. En effet, avant un achat d'une telle importance, l'acheteur procède à un examen approfondi de l'état de la banque. Or celui-ci aurait vraisemblablement révélé la situation désastreuse de la BCV. C'est l'une des raisons qui a poussé la *Deutsche Bank* à ne pas prendre le risque de commercialiser la moitié de l'augmentation de capital de juillet 2002. Il faut dire que l'effondrement de la bourse, survenu entre-temps, n'aurait pas suscité des vocations.

Ses déboires avec la *Deutsche Bank* montrent que l'Etat n'aurait même pas pu diluer sa participation en vendant à des privés l'entier de l'augmentation de capital de juillet. Le plus vraisemblable est, qu'en cas de oui le 22 septembre 2001, il se serait retrouvé dans la même situation qu'aujourd'hui.

Si par un miracle, l'Etat était parvenu à vendre un sixième des actions ou à faire assumer l'augmentation de capital de 600 millions à des investisseurs privés, ces derniers se seraient retournés rapidement contre le vendeur: ils auraient en effet accusé l'Etat de leur avoir vendu des actions sur la base de faux renseignements. Mais surtout, ils préféreraient perdre leur mise initiale plutôt que de réinjecter des sommes astronomiques dans un établissement dont la situation est aussi précaire. L'Etat se serait donc trouvé acculé à combler lui-même le trou. Car la socialisation des pertes demeure plus prisée que leur privatisation.

Les analystes financiers les plus savants nous expliquent désormais que le peuple vaudois a eu raison de refuser le projet. Mais, comme membre du comité référendaire, je reconnais que le débat s'est tenu sur des prémisses partiellement fausses. Reste que l'on aimerait bien savoir pourquoi MM. Treyvaud, Duchoud et Favre l'avaient lancé. *rn*

Pour un financement plus juste et durable

En diminuant les charges qui pèsent exclusivement sur le coût du travail il serait possible d'agir sur l'emploi et d'imaginer un nouveau modèle de financement des assurances sociales.

Dans les années nonante, quand le taux de chômage a atteint des sommets inconnus jusqu'alors en Suisse, des voix se sont fait entendre pour demander d'alléger le coût du travail. En effet, l'AVS comme l'assurance chômage sont financées essentiellement par des cotisations sur les salaires. Cette charge n'incite pas les entreprises à maintenir, voire à accroître, leurs effectifs. Au contraire, quand cela est possible, elles vont chercher à remplacer la main-d'œuvre par d'autres facteurs de production.

Le chômage a diminué et avec lui l'intérêt pour de nouvelles formes de financement. Ainsi, lors de son récent congrès, l'Union syndicale suisse (USS) a revendiqué une 13^{ème} rente AVS qui nécessiterait un relèvement du taux de cotisation de 0,82 point. Pour le président de l'USS, la cotisation sur le revenu à la source est un excellent moyen de financement.

Avec l'augmentation actuelle du chômage, il vaut la peine de rappeler les propositions des

économistes genevois Yves Flückiger et Javier Suarez, présentées dans *DP* n° 1219 en juin 1995.

Pour les deux auteurs, la persistance d'un chômage structurel et le vieillissement de la population justifient une solution alternative. Une solution qui éviterait de faire porter le poids financier des assurances sociales sur des actifs proportionnellement moins nombreux. Leur projet, la cotisation sur la valeur ajoutée brute des entreprises, a l'avantage de prendre en compte la capacité économique réelle des en-

La valeur ajoutée brute est calculée en soustrayant du chiffre d'affaires tous les frais intermédiaires, matières premières et autres fournitures nécessaires à la production.

Le montant soumis à la taxe comprend donc: les salaires, les amortissements, le revenu net d'exploitation et les impôts directs nets de subventions.

treprises, d'élargir l'assiette du prélèvement, de supprimer les discriminations actuelles entre entreprises à forte intensité de

main-d'œuvre et celles plus axées sur le capital. Il permet d'être neutre à l'égard des facteurs de production puisque tous sont taxés. Il n'y a pas de possibilité d'échapper à la cotisation en privilégiant l'un des facteurs.

Y. Flückiger et J. Suarez estiment que ce type de prélèvement est adéquat pour financer l'assurance chômage. Les prestations de chômage, ayant un caractère assurantiel, leur financement doit obéir à la logique de la responsabilité: un employeur qui licencie une partie de son personnel, pour accroître l'usage de ses équipements, reporte les coûts de sa décision sur la collectivité. Par contre ils préconisent un financement fiscalisé pour l'AVS - par exemple la TVA - dans la mesure où cette assurance profite à l'ensemble de la société et présente un fort caractère redistributif. *jd*

«Propositions de réforme du financement de la sécurité sociale en Suisse», in *La sécurité sociale en Europe à l'aube du XXI^e siècle*, édité par P.-Y. Greber, Bâle, 1996.

LACI

La générosité de l'assurance n'encourage pas le chômage

Les Pays-Bas, le Danemark, l'Autriche et la Suisse ont le meilleur système de protection pour les personnes qui ont perdu leur emploi. Ce sont aussi, selon les statistiques de l'OCDE, les pays qui enregistrent le taux de chômage le plus bas. En Suisse l'assurance garantit 520 jours d'indemnités couvrant 80% du salaire. Aux États-Unis, la couverture n'est que de 130 jours pour la moitié du salaire. Et le chômage y est deux fois plus élevé que chez nous.

Ces comparaisons internationales, reproduites par le *Tages Anzeiger*, démentent la prétention que les chômeurs trop bien assurés s'installent dans la paresse, en jouissant simplement des prestations

de l'Etat sans rechercher un emploi. Mais on ne saurait affirmer, à l'inverse, qu'une assurance généreuse permet de réduire le chômage. Il dépend étroitement, on le sait bien, de la situation économique. La législation sur l'assurance chômage peut cependant jouer un rôle. En privilégiant les prestations de reconversion plutôt que les seules indemnités, la précédente révision de la législation fédérale a montré son efficacité. La réforme proposée cette année est d'une moins bonne inspiration. Seule stratégie: faire des économies en coupant dans les prestations, quitte à répercuter les charges sur les cantons qui devront assister les chômeurs arrivés en fin de droit. *at*

Le fabuleux destin d'Internet

Les autoroutes de l'information ont quasiment fermé et les valeurs de la Netéconomie perdu la cote. Mais la Toile ne cesse de tisser son réseau. Depuis 1988, la superficie d'Internet double chaque année. On compte déjà plus de 500 millions de personnes connectées dans le monde (le Premier surtout), le milliard est attendu pour 2005. En Suisse, paradis de la connexion, un bon tiers des plus de quatorze ans, soit 2,5 millions de personnes, naviguent plusieurs fois par semaine.

Autant dire que l'enjeu économique d'Internet, malgré l'apparente gratuité du libre accès, est colossal. Le réseau téléphonique est déjà partiellement doublé et sera bientôt dépassé par la téléphonie IP (*Internet protocol*). Autant dire que l'enjeu politique, largement méconnu, n'échappe ni aux autorités responsables de la sécurité, de la concurrence ou du droit d'auteur, ni surtout aux détenteurs du «technopouvoir», qui ont la maîtrise technique du réseau et qui, par le jeu des achats et concentrations d'entreprises, sont de moins en moins nombreux à se partager une redoutable hégémonie; ils ne cessent de renforcer leur emprise, au fur et à mesure des développements d'outils nécessaires aux internautes pour gérer l'abondance de données sur le réseau.

Eclairer les enjeux liés au contrôle des infrastructures, au partage des savoirs, à la propriété intellectuelle, à la protection des données personnelles et à la lutte contre la cybercriminalité. Telle est la mission, d'intérêt public en vérité, que s'est donnée Solveig Godeluck, enquêtrice de haut vol, qui signe *La géopolitique d'Internet*, une passionnante ballade dans les mailles, les interstices et surtout la trame du réseau des réseaux.

Analyste minutieuse et systématique, S. Godeluck ne se lasse pas de traquer le détail significatif ou la nouveauté technique vraiment intéressante, de détecter toute forme de censure exercée sous les meilleurs prétextes, de repérer les prémisses d'une dérive technopolitique, de dénoncer les alibis de la lutte contre le terrorisme ou le vol des cartes bancaires. Elle demeure attachée à un cyberspace de liberté, dans l'expression comme dans l'accès, à la manière des fans des radios libres dans les années septante. En revanche, la fibre sociale de l'auteur ne vibre pas trop à propos de la «fracture du Net», dont les inégalités d'accès reproduisent les injustices planétaires.

C'est une autre erreur qui l'indigne: on se trompe d'ennemi en chassant les «hackers», ces virtuoses de la mise hors service des systèmes informatiques, qui font de l'accès forcé

aux données, en principe protégées, un véritable sport de démonstration. Il y a effectivement plus vicieux que les «briseurs»: ce sont les producteurs de systèmes informatiques instables, - de voitures dangereuses disait Ralph Nader dans ses fameux procès faits aux grands constructeurs d'automobiles. Ce sont aussi les auteurs de virus, qui sèment impunément les épidémies galopantes sur le Web; ou encore, guère plus innocents, les expéditeurs massifs de «pourriels» et «spams» en tous genres, ces messages pollués qui envahissent et parfois bloquent serveurs et boîtes électroniques.

Victime de son immense succès, Internet peut encore sauver ce qui en fait le plus fantastique des nouveaux médias: l'accès direct aux sources d'information et aux prestations de services du monde entier et la possibilité d'expression des citoyens internautes. A défaut d'une participation active, les usagers d'Internet se comportent comme les simples consommateurs que les marchands attendent à tous les coins solvables du *Cyberspace*. *yj*

Solveig Godeluck, *La géopolitique d'Internet*, La Découverte, 2002.

BCV suite

Corde raide

Si l'Etat de Vaud souscrit des bons de participation à la BCV pour 1250 millions de francs, quelles conditions peut-il exiger? Une rétribution qui couvre ses propres frais d'intérêts, mais sous réserve que la banque soit en mesure de la payer. Si elle était ferme, l'apport n'aurait pas valeur de fonds propres au sens de la législation sur les banques. Si les bons de participation sont privilégiés et si leur rétribution est définie, ils deviennent un titre qui prime les actions ordinaires. Seule une assemblée générale des

actionnaires peut en décider. Pas de problème en apparence, l'Etat est largement majoritaire, la ratification ne fera pas l'ombre d'un pli. Mais l'actionnaire majoritaire doit aussi respecter les actionnaires minoritaires. Jusqu'à quel point peut-il favoriser un titre qu'il est, à quelques exceptions près, le seul à détenir?

Un bon de participation à dividende, fixé à l'avance, ressemble à s'y méprendre à une obligation, c'est à dire à des fonds étrangers au sens du Code des obligations. En choisissant l'option d'un prêt

subordonné à la BCV plutôt que les bons de participation, l'Etat aurait pu éviter de créer deux catégories de capital. Et l'ordonnance sur les banques reconnaît à un emprunt obligataire le statut de «fonds propres complémentaires» si les conditions d'émission prévoient que la banque peut différer le paiement des intérêts et le remboursement au cas où ces derniers menaceraient sa santé. Cette solution aurait peut-être évité un exercice de funambulisme à la prochaine assemblée générale. *rn*

Les banques vont maigrir

Les banques vont perdre 20 000 emplois en Suisse ces trois prochaines années soit, en gros, un cinquième de leurs effectifs. La branche occupe actuellement 106 000 personnes. L'auteur de cette prévision pessimiste est le professeur Beat Bernet, spécialiste des banques à l'Université de St Gall. Cette deuxième vague de restructurations serait nécessaire pour réduire les coûts et faire face aux risques très élevés que connaît le secteur. Les emplois en surnombre seront simplement supprimés ou transférés à l'étranger. *at*

Comparaisons boiteuses

Pour la deuxième année consécutive, le site Internet *Swissup*, spécialisé dans la formation supérieure en Suisse, publie son classement de huit filières d'études. Objectif déclaré de l'exercice : permettre aux bacheliers de faire le bon choix. Les résultats ne sont pas sans intérêt, dans la mesure où ils offrent une information complémentaire au bouche à oreille. Mais la comparaison reste grossière et les indicateurs choisis ne sont pas toujours pertinents.

Traditionnellement les étudiants choisissaient la Haute Ecole la plus proche de leur domicile ou de leur référence idéologique. Ainsi Fribourg a toujours attiré les jeunes des cantons catholiques. Seuls quelques rares privilégiés bénéficiaient d'un ou deux semestres dans une université d'une autre région linguistique ou étrangère. La situation a-t-elle vraiment changé? La proximité reste un facteur de choix déterminant, surtout pour des raisons économiques. Néanmoins la comparaison est utile, ne serait-ce que pour stimuler les disciplines et les fa-

cultés. Encore faut-il que la comparaison tienne la route.

Le classement repose sur six indicateurs. Trois d'entre eux - la satisfaction générale des étudiants, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'emploi - sont construits à partir d'un questionnaire auquel 3 500 étudiants ont répondu. Trois autres - l'attractivité de l'Université, le taux d'encadrement et les subventions - synthétisent des données statistiques officielles. Cette deuxième série présente des lacunes regrettables. Ainsi le taux d'encadrement exprimé par le nombre d'enseignants pour cent étudiants reste très formel et ne reflète certainement pas la qualité réelle de l'encadrement; nombre de membres du corps intermédiaire n'ont pas de contact avec les étudiants et se consacrent exclusivement à la recherche. De même l'importance des subsides fédéraux obtenus, une donnée qui permet d'évaluer les activités de recherche, ne traduit ni la qualité de cette activité ni l'ensemble des moyens extérieurs disponibles: les ressources en provenance de l'Union eu-

ropéenne et de sources privées ont gagné en importance ces dernières années.

Enfin, ces critères sont appliqués à des filières de formation qui regroupent des disciplines trop différentes: à quoi peut bien servir un classement qui réunit la psychologie, la pédagogie, les sciences sociales et la communication ou l'astronomie, la géographie, la biologie et les mathématiques? En fait, ces filières artificielles combinent plusieurs filières et la notation n'est qu'une moyenne dont on ne voit pas l'utilité pour le choix d'un jeune.

On comprend mal pourquoi les universités elles-mêmes ne s'accordent sur les critères et n'offrent pas d'analyses comparatives. L'exercice serait utile pour l'information des futurs étudiants et pour la gestion des différentes filières de formation. *jd*

Les résultats complets et la méthodologie de la comparaison sont disponibles sur le site www.swissup.com

Genève

La victoire du «cantonalisme» universitaire

Les Parlements des cantons abritant une Université traitent leur Haute Ecole comme s'il s'agit d'une propriété et dans un esprit étroitement local. Ainsi la plupart d'entre eux ont révisé leur loi universitaire sans coordination aucune, alors même qu'on ne cesse de prôner la coopération, la mise en réseau, une meilleure répartition des tâches. Comme si l'organisation et les missions des Hautes Ecoles constituaient un problème spécifique pour chaque canton.

Ainsi il a fallu trois ans aux députés genevois pour réviser la Loi sur l'Université. Une révi-

sion qui ne satisfait ni la gauche, ni la droite ni l'Université elle-même. Il faut dire que l'Alma mater ne brille pas par un sens politique particulièrement aigu et n'exerce pas toujours son autonomie à bon escient: comptes peu clairs, nominations contestées, promotion des femmes trop lente; les députés ont eu le sentiment d'être menés en bateau. D'où leur volonté de serrer un peu la vis. Un premier projet a suscité une levée de boucliers au sein de l'Université, tous corps confondus. A noter que cette dernière n'a jamais été en mesure de faire une proposition

cohérente au pouvoir législatif.

Au final, c'est donc un compromis boiteux qui a passé la rampe. La loi reste beaucoup trop détaillée pour une institution qui jouit d'un statut d'autonomie. Elle met en place une nouvelle structure, le Conseil de l'Université, qui réunit les représentants des différents corps universitaires et des politiques et dont le président sera désigné par le Conseil d'Etat. La construction est incohérente car cet organe va s'occuper de problèmes internes tout en surveillant l'Université du dehors. Si les autorités veulent vraiment une Université auto-

nome, elles doivent lui laisser le soin de sa gestion interne et non la régler avec une loi et dans tous les détails. L'autonomie justifie un organe représentatif des corps universitaires qui dialogue avec le rectorat. Mais l'Etat, qui concède le statut d'autonomie, est légitimé à contrôler la réalisation du mandat confié. C'est la tâche d'un organe externe, une sorte de conseil d'administration où les universitaires n'ont pas leur place. L'approche cantonaliste a engendré un bricolage qui mélange les genres et ne va pas aider l'Université à se développer. *jd*

L'apprentissage de la politique

Promis à un bel avenir, les parlements des jeunes semblent s'essouffler. Cependant, leur prochaine Session à Berne annonce un foisonnement de propositions. Tour d'horizon.

La Suisse: sociale et sûre est le thème de la onzième Session des jeunes. Le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) est à l'origine de cette initiative. La première édition a eu lieu en 1991 dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération. Les sujets de l'actualité politique suisse ont été au menu des discussions: le climat en 1994, l'avenir de la Suisse en 1995, la drogue en 1996, l'Europe en 1997, la solidarité en 1998, la communication en 1999, la démocratie en 2000 et finalement la politique étrangère en 2001. Les jeunes, rassemblés dans l'enceinte du Conseil national, formulent des résolutions qui sont remises aux autorités. D'année en année, parlementaires et Conseillers fédéraux, malheureusement en nombre insuffisant selon les responsables de la Session, participent aux débats et se prêtent à la confrontation, parfois sans concessions. Pour éviter que les revendications ne s'enlisent dans les tiroirs de l'administration, un Forum permanent, consacré à la promotion et à la diffusion des décisions des Sessions, exerce la pression nécessaire sur les

députés et les médias. Par ailleurs, des assemblées régionales organisées dans les différentes régions linguistiques préparent la séance plénière et s'ouvrent à une affluence plus large.

Désormais professionnalisée et disposant d'un budget d'environ 200 000 francs, le secrétariat de la Session des jeunes assure l'organisation et le développement de la rencontre. Elle est devenue ainsi un acteur déterminant pour les politiques de la jeunesse en Suisse. Lors du rassemblement bernois, plus de 200 jeunes - entre quatorze et vingt-un ans - provenant des quatre coins du pays, expérimentent le bonheur et les travers de la démocratie représentative.

Six points de vue sur la Suisse

Le thème de cette année a été divisé en six points constituant la colonne vertébrale des délibérations prévues.

- La Suisse dépendante
- La Suisse en réseau
- Immigration: la barque est-elle pleine?
- Environnement: une Suisse belle, propre et sûre?
- Assez de formation et de travail pour tous?

■ La Suisse devient-elle un Etat policier?

Avec la collaboration logistique de Caritas, les Sessions régionales - au cours des mois de septembre et octobre - ont abouti à des propositions de pétitions que le plénum traitera du 7 au 9 novembre.

C'est ainsi que pour lutter contre les dépendances quatre pétitions exigent que les lieux publics soient des zones non-fumeurs, que la prévention soit renforcée à l'école au moyen de l'argent saisi sur le marché de la drogue et que l'information sur les stupéfiants, ainsi que la recherche sur leurs effets deviennent des priorités.

Si la Suisse veut développer ses réseaux informatiques, elle doit commencer par équiper toutes les écoles du pays, notamment le niveau primaire. Pour éviter tout abus, les jeunes demandent de créer une base juridique réglementant l'archivage des données personnelles sur Internet.

L'immigration appelant l'intégration, les pétitions souhaitent un apprentissage ciblé des langues du pays pour tous les nouveaux arrivés, sans oublier le droit de vote aux niveaux communal et cantonal pour les étrangers domiciliés en Suisse. Au sujet des sans-papiers, un service d'assistance et des centres d'accueil et de conseil sont désormais indispensables.

Une taxe d'incitation préle-

vée sur les produits polluants et sur la consommation d'énergies non renouvelables devrait financer des programmes de recherche dans le domaine de l'environnement. Seules les entreprises de construction intégrant les principes écologiques prescrits par la loi doivent avoir accès aux marchés publics.

Les jeunes revendiquent aussi l'abolition des taxes universitaires, la création de logements bon marché pour les étudiants et des bourses d'études plus généreuses.

Finalement, ils recommandent au Parlement de refuser la constitution d'un fichier centralisant toutes les informations sur les personnes. Ils prônent la création d'une instance de recours pour les victimes des violences policières et un contrôle accru sur les sociétés privées de sécurité.

C'est généreux, parfois rigide, mais foisonnant. Il s'en dégage des perspectives contrastées pour une Suisse sociale et sûre malgré le terrorisme, les catastrophes écologiques ou le sentiment grandissant d'insécurité. L'intervention de l'Etat reste primordiale. Elle est un instrument incontournable de toute réforme. C'est d'ailleurs le sens de la Session des jeunes: apprendre la politique par le biais des institutions légitimes. *md*

www.sessiondesjeunes.ch

Un direct du gauche

Comment la gauche française réagit-elle au crochet du droit qui l'a mise presque k.o. en avril dernier? Citée dans les médias et en particulier dans *Le Monde*, nombreux sont ceux qui essaient d'expliquer ce qui lui est arrivé et de trouver des raisons d'espérer pour l'avenir. De ces articles ressortent nombre de qualifications de la gauche. Il paraît utile et amusant de faire un petit bouquet des termes utilisés. Même le dessinateur Plantu s'en est mêlé en posant la question d'un sondage bidon: «Le mot gauche vous rappelle-t-il quelque chose?» Sylviane, épouse de Lionel parle d'une «gauche arrogante». Mais il y a

aussi «gauche socialiste», «gauche du passé», «peuple de gauche», «gauche de la pensée unique», «gauche réformatrice», «gauche debout», «gauche au pouvoir», «gauche moderne», etc.

Des termes d'autrefois semblent encore actuels «nouvelle gauche», par exemple. Olivier Besancenot, porte parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), parle de «gauche d'en bas», l'hebdomadaire *Marianne* «des orphelins de la gauche». Il est aussi question de «gauche réunifiée», sans oublier la «gauche plurielle».

Si on quitte l'Hexagone, les mots se ressemblent. Nous avons eu un parti «Nouvelle Gauche» autrefois à Neuchâ-

tel. Comme partout il y a aussi «l'extrême gauche». Au Brésil, *Le Temps* qualifiait plusieurs partis de «gauche populiste» et n'oublions pas qu'il y a un «centre gauche» et que la TSR parlait récemment de la «gauche pacifiste américaine» car on peut aussi citer des gauches géographiques. Il y a des «radicaux de gauche». Le *Peuple Valaisan* titrait son commentaire du récent congrès du PSS: «Une gauche très combative». Pour clore rappelons que le *Club Jean Moulin* avait publié au Seuil, en 1965: «un parti pour la gauche». En 1984, la revue *Autogestions* consacrait une grande partie de son numéro 15 à «La gauche maladroite» et

cette année c'est *Mouvements* (n° 23) qui proclame «changer à gauche, changer la gauche». Quant au *Temps*, il accorde le titre «La gauche la plus bête du monde» à la lettre d'un lecteur genevois traitant de stupides les manifestations anti Fini sur l'Arteplage d'Yverdon.

Mais en définitive, que signifie ce mot issu de la place tenue par les révolutionnaires à gauche, face au président, à l'époque de la Révolution française, celle de 1789. Un ancien *Petit Larousse* (1963) donnait cette définition: «ensemble des groupements partisans d'un changement par opposition aux conservateurs hostiles aux innovations». A méditer! cfp

Arts plastiques

Guignard de Lascaux à Ballens

René Guignard expose à Ballens. Son œuvre s'était développée autour d'une réflexion sur la ligne et la surface, un travail lié à notre perception de l'espace et sa réduction à deux dimensions, la troisième n'étant plus suggérée que par la surface granuleuse de la peinture. Sa peinture pouvait être qualifiée de non-figurative, mais cette catégorie n'a sans doute guère de sens.

Dans le secret de l'atelier, René Guignard n'avait jamais abandonné la figure humaine et les études d'académie comme on disait autrefois. Aujourd'hui il revient avec un ensemble de toiles qui traduisent une profonde évolution. Il peint l'éphémère, le fugace, des lisières et des ciels,

mais ces abords de forêts sont à peine reconnaissables; la ligne est toujours là, mais elle devient ondoyante et capricieuse. Parfois on la retrouve, tranchante, avec des fils électriques qui traversent la toile, dans celle qui est peut-être l'œuvre majeure de l'exposition. Et puis la ligne se replie sur elle-même et dessine une silhouette humaine, généralement noire et inquiétante. Sur la toile, on devine des os, des cailloux, des représentations qui viennent du fond des âges, on se croirait à Lascaux ou devant les fresques de la grotte Chauvet avec une différence fondamentale: nos lointains aïeux n'ont jamais représenté d'humains sur les grottes, si ce n'est des mains au pochoir et les mains, justement,

font l'objet d'une autre série avec toujours une sorte de fantôme au fond de la toile.

Dans un tableau étonnant une autre silhouette, méditative, la main sur la tempe contemple des portraits, des dessins de personnes, elles bien réelles. René Guignard a griffonné les vers d'Apollinaire: «Vienne la nuit, sonne l'heure / Les jours s'en vont, je demeure» Sans doute faut-il comprendre qu'il s'agit de la permanence de l'homme par-dessus les gouffres du temps, de la grotte Chauvet à Ballens.

L'exposition René Guignard se déroule à la galerie de Ballens, jusqu'au 1^{er} décembre. Pour ceux qui ne connaissent pas les lieux, Ballens se situe au-dessus de Morges, entre Apples et Bière. jg

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch